

CAHIER DE REVENDICATIONS – VERSION DU 28/11/18

*Préalable : Recensement des GT et/ou des décisions non concrétisées en fin de cahier.
Demande que ces GT poursuivent le travail et que le Gouvernement concrétise les décisions prises.*

1. MESURES TRANSVERSALES

Fédéral : maintien des droits acquis sur les périodes déjà prestées avec tantième préférentiel si abandon des coefficients d'augmentation.

2. PLAN SALARIAL

- 2.1. Alignement de la programmation sociale sur la fonction publique.
- 2.2. Accès au barème 501 pour tous les masters. Octroi du barème « 401 » aux diplômés des sections 1,2 et 3 de la Formation initiale et aux personnels en place selon des modalités à définir.
- 2.3. Procéder à un nouvel échelonnement barémique en augmentant le nombre d'annales en début de carrière.
- 2.4. Octroi d'une rémunération pour les membres du personnel qui accueillent des élèves en stage (enseignants, PAE, CPMS, ...).

3. CARRIÈRE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT¹

- 3.1. Maintien des DPPR.
- 3.2. Prise en compte du vieillissement des MDP de l'enseignement lié aux mesures prises par le fédéral en matière de pension via :
 - 3.2.1 une réduction du temps de travail sans perte de salaire
 - 3.2.2 deux biennales après 25-27 ans d'ancienneté

¹ (PAE, CPMS, ... compris)

- 3.2.3 une meilleure prise en compte de l'ancienneté dans le pot DPPR par un coefficient plus favorable
- 3.2.4 un congé de 1/10 temps à partir de 50 ans.
- 3.3. Possibilité de fractionnement des congés à temps partiel sur l'année et plus seulement la semaine.
- 3.4. Amélioration du mi-temps médical.
- 3.5. Amélioration du mi-temps thérapeutique.
- 3.6. Adaptation des conditions de travail sans perte de salaire et aménagement d'espaces de travail en cas de problème de santé.
- 3.7. Rendre obligatoire le reclassement des gens inaptes à la fonction.
- 3.8. Vacance de l'emploi en cas de « décision d'inaptitude définitive à la fonction de nomination mais aptitude à une autre fonction ».
- 3.9. Allongement de la période de congés pour les circonstances familiales.
- 3.10. Rendre obligatoire et allonger le congé de circonstance pour l'accouchement de la personne avec laquelle le membre du personnel vit en couple.
- 3.11. Accessibilité aux congés non rémunérés pour les temporaires.
- 3.12. Ancienneté statutaire inter-P.O. au sein du réseau.
- 3.13. Objectiver le temps de travail des personnels de l'enseignement à tous les niveaux (obligatoire et non obligatoire) via une étude scientifique confiée à des chercheurs universitaires. Le cahier des charges sera rédigé en concertation avec les organisations syndicales.

4. AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- 4.1. Améliorer le décret « Taille des classes » notamment par la suppression des dérogations, la prise en compte des niveaux qui ne sont pas repris, la diminution des maxima à certains niveaux, ...
- 4.2. Rendre obligatoire le défraiement des frais de trajet (visites de stage, CPMS, intégration, etc.) et fixer le montant fédéral pour les trajets en voiture.
- 4.3. Octroi d'un encadrement spécifique à tout élève à besoins spécifiques.

5. CORRECTIONS D'ANOMALIES / FIN DES DISCRIMINATIONS

- 5.1. Correction d'anomales barémiques.
 - 5.1.1 MFP avec un master.

- 5.1.2 Attribution du 501 à tous les porteurs d'un master en lien avec la fonction notamment en ESAHR.
- 5.1.3 Rémunération des temporaires lorsque le 1/09 et le 30/06 ne sont pas des jours ouvrables.
- 5.1.4 Octroi du barème 30C pour les PAE payés au 122.
- 5.1.5 Fonctions mixtes dans les établissements d'enseignement supérieur hors universités. Modifier l'article 17 de l'AR du 15/04/1958 pour permettre aux obstétriciens, technologues, audiologues et bandagistes de pouvoir bénéficier des mêmes avantages en matière de fonction mixte que les infirmiers, ergothérapeutes etc...
- 5.1.6 Suppression de la condition de ne pas avoir atteint l'âge de 55 ans pour la nomination, dans tous les statuts du personnel.
- 5.1.7 WBE : nomination dans des charges < 1/3 charge.
- 5.1.8 Possibilité de fractionner l'IC parentale
IC temporaire 1/5 temps = 20 mois, si on coupe en deux juste 2 années scolaires.

6. LE FONDAMENTAL

- 6.1. Constituer des équipes pluridisciplinaires (donc plus large que l'engagement d'un éducateur).
- 6.2. Statut des directeurs du fondamental : alignement sur le barème le plus haut.
- 6.3. Maternelle diminuée à 24 périodes - introduction de l'éducation artistique - développé le sens du rythmes (important pour les maths). Cela permettrait de ne pas dépasser les 962 heures.
- 6.4. Une puéricultrice au moins par implantation.

7. LE SECONDAIRE

- 7.1. Educateur engagé sur NTPP après 3 ans situation figée ; possibilité de réexaminer la situation chaque fois qu'un emploi est perdu ou créé – situation à examiner par école (NTPP).
- 7.2. Inclure l'enseignement secondaire artistique dans les normes de l'enseignement secondaire ordinaire.
- 7.3. Valorisation des heures dormantes pour les éducateurs d'internat.

8. L'ALTERNANCE

- 8.1. Garantir au moins un poste de surveillant-éducateur et un poste administratif par établissement/siège qui soient dédiés aux jeunes de l'alternance, indépendamment des normes générales d'encadrement.

9. L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

- 9.1. Suppression de la dérogation de l'octroi du capital-périodes à 100%.
- 9.2. Permettre l'engagement de PAE à mi-temps par tranche de 40 élèves dans le fondamental et le secondaire spécialisé en incluant des normes de maintien.

10. L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

- 10.1. Paiement des heures de surcroît comme le paiement des heures additionnelles dans l'obligatoire.
- 10.2. Prise en charge progressive des disponibilités par la FWB et introduction progressive d'un seuil minimum de nomination.

11. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE À HORAIRE RÉDUIT

- 11.1. Réajustement des moyens proportionnels à l'augmentation de la population depuis 1998.
- 11.2. Octroi du barème 501 aux porteurs d'un master – en ce compris aux porteurs d'un diplôme du 2^{ème} degré valorisé au titre de master – dans les mêmes conditions que dans l'enseignement obligatoire ou de promotion sociale.
- 11.3. Mise en place d'un GT sur les conditions exactes d'exercice du métier en ESAHR, notamment sur le plan des déplacements et du bien-être au travail (par exemple, la qualité sonore des locaux utilisés).

12. LES MAÎTRES ET PROFS DE COURS PHILOSOPHIQUES

- 12.1. Garantir l'emploi des maîtres et profs de cours philosophiques.

13. L'OFFICIEL SUBVENTIONNÉ

- 13.1. Organisation d'au moins 4 COPALOC par an (fondamental et secondaire).
Actualisation de l'AGCF de 1995.

14. LES CPMS

- 14.1. Abaissement de la norme pour le calcul de l'encadrement complémentaire (de 1600 à 1200).

15. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HORS UNIVERSITÉS

Contexte : En vue de réduire le taux d'échec, amélioration de la transition enseignement secondaire enseignement supérieur. Encourager les collaborations entre les deux niveaux d'enseignement pour améliorer la transition et l'orientation via notamment le développement d'expériences pilotes :

- Développement d'expériences pilotes de cours ouverts organisés par l'Enseignement supérieur à destination des étudiants du secondaire dans le cadre de partenariats.
- Permettre aux étudiants du secondaire de suivre véritablement une ou des A.A dont l'évaluation serait l'occasion d'un véritable feedback. Ceci serait l'occasion en outre pour les enseignants de la fin du secondaire et du supérieur, de se rencontrer dans le cadre de ces partenariats, et de mieux ajuster leurs attentes réciproques.
- Aménager en ce sens l'art 68 du décret paysage (l'avant-projet de décret paysage III introduit un article 68/1 qui définit l'étudiant libre).

15.1. Refinancement : sortir progressivement de l'enveloppe fermée et prise en compte dans le financement des établissements, du profil socio-économique des étudiants.

15.2. Recensement des nominations dans l'enseignement supérieur et mise en place d'un groupe de travail en vue d'établir des règles complémentaires en vue de stabiliser à titre définitif le personnel.

15.3. Evaluer les effets de la quadrimestrialisation sur la charge de travail des enseignants en vue d'un assouplissement.

15.4. Concrétisation du statut de l'Enseignant - Chercheur y compris dans les ESA.

15.5. Construire une offre structurelle et attractive de formation continue tant pédagogique que disciplinaire pour les enseignants du supérieur. Valoriser le suivi de ces formations dans le temps de travail et dans l'évolution de carrière.

15.6. Personnel enseignant HE :

- Réaffirmer le droit à 7 semaines de vacances et porter à 5 le nombre de semaines de vacances à prendre en continu.
- Dans les réseaux libres, limiter et à tout le moins justifier devant les organes de concertation locale, toute « rétrogradation de contrat ».

15.7. Dans les ESA : Suppression de la limite des mandats que peut accomplir un assistant (limité actuellement à trois fois deux ans).